

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 11
Nombre de Conseiller absent : 2
Pouvoirs : 0
Date de la Convocation : 25/09/23
Date d'affichage : 25/09/23

Je certifie le présent document
conformément à la loi n° 2015-1718
en vigueur, pour avoir été transmis à
Monsieur Le Préfet, qui en a accusé
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023

ID : 001-210101366-20231002-231051-DE

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal Séance 2 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le deux octobre à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, WEBER Corinne, DUFRESNE Anna, MARMIER Noëlle et VERNUSSE Céline, M GABILLET François, DREYFUS Eric, GONNARD Pierre, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffroy.

Était absente : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme BIGOT Agnès a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 231051 : choix de l'entreprise concernant l'achat d'une tondeuse

Monsieur le Maire indique que le service technique a besoin de renouveler la tondeuse actuelle, qui devient dangereuse pour le personnel.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées :

- GARRY : 2 438.40 € TTC
- CAVALLERO : 4 799.00 € TTC

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :
AUTORISE, l'achat à l'entreprise GARRY.**

La Secrétaire
Agnès BIGOT



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le 2 octobre 2023
Le Maire,
Dominique BOYER

